

## DECISION MUNICIPALE n° D20231012-141

Mairie d'Ussel  
Département de la Corrèze  
République Française

	<b>Service</b>	Service Culturel
	<b>Type</b>	Contrat de cession de spectacle
<b>Matière</b>	8.9	Domaines de compétences par thèmes - culture
<b>Spectacle</b>	<b>FINALEMENT JE VAIS BIEN</b>	
<b>Date</b>	Jeudi 11 avril 2024	
<b>Lieu</b>	Centre Culturel Jean Ferrat	
<b>Attributaire</b>	CA SE JOUE	

**Le Maire d'Ussel,**

- Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération n° DL20200705-012 du 5 juillet 2020, relative aux délégations de compétences du conseil municipal au Maire ;

**Décide,**

**Article 1 :** Est approuvée la prise en charge du contrat de cession relatif au spectacle « FINALEMENT JE VAIS BIEN », produit par CA SE JOUE SARL, domiciliée 2 rue Paul Eluard – 93100 MONTREUIL, proposé par le service culturel dans le cadre de la saison 2023-2024.

**Article 2 :** Le présent contrat de cession a pour objet l'organisation du spectacle « FINALEMENT JE VAIS BIEN », présenté le jeudi 11 avril 2024 à 20 h 30, au centre culturel municipal Jean Ferrat.

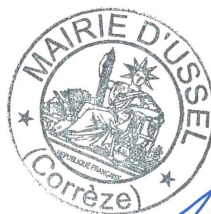
**Article 3 :** Le montant total de cette prestation s'élève à **3 692.50 € T.T.C.**

Les voyages et les hébergements pour l'équipe, 4 personnes, sont inclus dans le contrat.

Les repas pour 4 personnes, le soir de la représentation, sont à la charge de la ville d'Ussel.

**Article 4 :** La présente décision sera transmise à Madame la Sous-Préfète d'Ussel, inscrite au registre et publiée sur le site internet de la Commune.

**Fait à Ussel, le 12 octobre 2024**



**Le Maire,  
Vice-Président du  
Conseil Départemental de la Corrèze**

**Christophe ARFEUILLÈRE**